

Certificat de la Capacité en droit à distance

Guide du Capacitaire 2011-2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez de vous inscrire au Centre Audiovisuel d'études Juridiques des Universités de Paris pour préparer une capacité en droit. Il s'agit d'un diplôme national : le niveau des exigences en matière de connaissances est identique à celui requis des étudiants qui suivent l'enseignement traditionnel. Mais les modalités pédagogiques ont été adaptées à votre situation. Le Centre Audiovisuel ainsi que le CNED mettent à votre disposition un ensemble de moyens et de techniques spécifiques : cours sur DVD ROM MP3, regroupements un samedi par mois, permanence téléphonique ou électronique des enseignants, bulletins de liaison, forums.

L'enseignement à distance constitue pour vous, comme pour des milliers d'étudiants qui vous ont précédé depuis vingt ans, une remarquable opportunité de perfectionnement personnel et de progression professionnelle. Il permet d'avancer à son rythme, en fonction du temps que l'on peut rendre disponible. Nous savons aussi par expérience qu'il exige de celui qui s'y engage bien des qualités en dehors de celles requises pour des études supérieures, avant tout le courage et la volonté.

Dans l'effort que vous allez entreprendre, vous n'êtes pas seul : des enseignants sont à votre écoute, les possibilités d'information sont nombreuses pour peu que vous sachiez utiliser pleinement les services mis à votre disposition. Le secrétariat pédagogique vous y aidera.

Je forme des vœux pour que votre effort soit couronné de succès.

Jean-Claude MASCLET



Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
Directeur du Centre Audiovisuel (CAVEJ)

Le présent guide doit être lu très attentivement. Il est destiné à répondre à l'essentiel des questions que les étudiants du Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques des Universités de Paris peuvent se poser sur les inscriptions, la pédagogie, les méthodes de travail, les examens, les diplômes. Nous vous conseillons de le conserver à portée de main.

PRESENTATION : LE CENTRE AUDIOVISUEL D'ETUDES JURIDIQUES (CAVEJ)

I. UNE SPECIALITE : L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET EN LIGNE DU DROIT

II. LE CERTIFICAT DE LA CAPACITE EN DROIT A DISTANCE

MODALITES ADMINISTRATIVES

I. FORMALITES D'INSCRIPTION

II. CONTACTS UTILES

MODALITES PEDAGOGIQUES

I. LES ENSEIGNEMENTS

- A. Première année
- B. Seconde année

II. LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- A. Les enregistrements audio et les ressources numériques
- B. Les permanences
- C. Les regroupements
- D. Les devoirs corrigés

III. MODALITES D'EXAMENS

- A. Première année
- B. Seconde année
- C. Dates des épreuves
- D. Procédure de consultation des notes et résultats d'examens
- E. Diplôme et Attestations
- F. Réinscription

IV. ANNEXES

- A. Annexe N° 1 : Glossaire
- B. Annexe N° 2 : Activation de votre messagerie Paris 1
- C. Annexe N° 3 : Accès à la plateforme d'enseignement numérique

PRESENTATION : LE CENTRE AUDIOVISUEL D'ETUDES JURIDIQUES (CAVEJ)

I. UNE SPECIALITE : L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET EN LIGNE DU DROIT

Le Centre Audiovisuel offre une formation à distance en droit et prépare aux diplômes nationaux de **Capacité**, Licence et Master 1 (3 maîtrises). Le Centre répond à un besoin : se former tout au long de la vie par des méthodes adaptées aux études à distance.

L'enseignement à distance constitue un outil précieux pour ceux qui souhaitent suivre un double cursus, mener une activité professionnelle en parallèle, ou pour tous ceux qui, pour des raisons de santé ou d'éloignement géographique, ne peuvent se rendre régulièrement à l'université.

Le CAVEJ offre une formation complète : il dispense les cours, assure l'encadrement pédagogique, le contrôle des connaissances et permet la délivrance des diplômes nationaux. Spécialement conçue pour la formation à distance et en ligne, la pédagogie est prise en charge par des universitaires (professeurs, maîtres de conférences, Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche – ATER -).

Pionnier de la formation à distance depuis plus de 40 ans, le centre assurait à l'origine une diffusion radiophonique de ses enseignements. Avec l'essor de l'audiovisuel, les cours ont par la suite été diffusés sur CD, et maintenant sur DVD ROM MP3. Aujourd'hui, le centre allie son savoir-faire audiovisuel à Internet. Au plus près des évolutions technologiques dès sa création, il propose désormais un environnement numérique de travail.



II. LE CERTIFICAT DE LA CAPACITE EN DROIT A DISTANCE

Le « **Certificat de Capacité en Droit** » est un diplôme national. Il est à la fois un outil de promotion sociale et d'ouverture sur l'université dont il constitue une porte d'accès.

Le diplôme de capacité se prépare en deux ans.

L'enseignement dispensé constitue ***une initiation*** aux matières dispensées en Licence en Droit tout en offrant des ***connaissances juridiques*** exploitables.

Le certificat de capacité en droit est accessible à un large public :

- les jeunes personnes doivent être âgées de 17 ans accomplis au 1^{er} novembre de l'année de leur première inscription
- les personnes non qualifiées désireuses de s'insérer professionnellement grâce aux débouchés offerts par ce diplôme
- les professionnels ayant besoin de connaissances juridiques pour leurs activités professionnelles
- les personnes ayant une activité salariée et qui ne peuvent pas se déplacer aux cours du soir

La préparation à la Capacité en droit à distance permet un apprentissage chez soi ou à l'étranger adapté à son rythme de travail.

Toute personne étant titulaire du Certificat de la Capacité en droit a accès de plein droit à la 1^{ère} année de Licence en droit.


MODALITES ADMINISTRATIVES

I. FORMALITES D'INSCRIPTION

Partenariat entre l'Université de Paris 1, le CNED et le CAVEJ :

Il est nécessaire d'effectuer :

- une inscription administrative à l'Université de Paris 1
- une inscription au CNED
- une inscription pédagogique au CAVEJ

L'inscription administrative à l'Université de Paris 1 permet la délivrance de la carte de capacitaire ou d'étudiant(e). Voir les modalités d'inscription sur le site  <http://www.e-cavej.org> (rubriques « S'inscrire », « Inscription administrative » puis « Procédure »).

L'inscription au CNED permet la délivrance des supports pédagogiques (manuels, recueils de Textes et documents et en 1^{ère} année le DVD ROM MP3) mais également de bénéficier du suivi pédagogique par le biais des devoirs.

L'inscription pédagogique au CAVEJ permet d'être convoquée aux examens.

II. CONTACTS UTILES

Toute l'équipe pédagogique et le secrétariat du Centre Audiovisuel vous souhaitent la bienvenue, et vous assurent de leur soutien tout au long de votre scolarité, en vue du meilleur résultat possible.

Responsable pédagogique de la Capacité en droit :

Gérard FOISSY, maître de conférences en droit public à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Gestionnaire de scolarité de la Capacité en droit :

Charles COULON ✉ cavcapa@univ-paris1.fr, ☎ 01 44 08 63 55

Responsable des supports audio et internet :

David LORENTE ✉ studioan@univ-paris1.fr

Responsable de la plateforme d'enseignement numérique :

Sevim ESSIZ ✉ webcavej@univ-paris1.fr

CAVEJ - Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques

Centre René Cassin - 17, rue St-Hippolyte, 75013 PARIS


Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Indication pratique

Pour toute correspondance, la personne précisera bien sur l'enveloppe le service destinataire :

Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques
Secrétariat de la capacité en droit
17, rue Saint Hippolyte
75013 PARIS

Permanences des enseignants :

Se référer aux « Tableaux de bord Capacité 1^{ère} & 2^{ème} années» ( Site internet du CAVEJ) et à la rubrique « Actualités » pour les éventuelles modifications de dernière minute.

Votre accès Internet : 2 sites incontournables vous accompagnent tout au long de votre année d'études et sont à consulter très régulièrement.

❶ Le site du CAVEJ : <http://www.e-cavej.org>

Pour chaque année, vous y trouverez un tableau de bord où vous pourrez retrouver les dates des regroupements, des informations concernant les permanences, etc. Ces tableaux vous permettent de prendre connaissance d'éventuels changements en cours d'année.

Nous vous conseillons également de vous référer régulièrement à la rubrique « Actualités » dans laquelle est diffusée l'information relative aux dates des examens et aux résultats. Vous y trouverez également les convocations aux examens à télécharger, ou tout communiqué important de dernière minute.

❷ La plate-forme d'enseignement numérique : <http://cavej.univ-paris1.fr>

Elle vous permet d'accéder aux bulletins de liaison, annonces régulières, forums de discussion thématiques ...

Pour obtenir de l'aide :

- **Guide d'utilisation de la plateforme d'enseignement numérique** (téléchargeable depuis la page d'accueil de la plateforme ou du site internet du CAVEJ)

- **Foire aux questions** (lien depuis la page d'accueil de la plateforme)

- **Mail :**  webcavej@univ-paris1.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES

I. LES ENSEIGNEMENTS

A. Première année

Pendant la 1 ère année de capacité, le capacitaire doit étudier trois matières :

- le droit civil
- le droit commercial
- le droit public

Ces trois matières doivent être préparées pour les examens écrits de juin et/ou septembre. Les personnes ayant obtenu la moyenne compensée aux examens écrits (**matières d'admissibilité – ADI -**) doivent passer ces mêmes matières à l'oral (**matières d'admission – ADO -**) pour valider leur année.

MATIERES ECRITES ADMISSIBILITE - ADI-	MATIERES ORALES ADMISSION –ADO-
DROIT CIVIL	DROIT CIVIL
DROIT COMMERCIAL	DROIT COMMERCIAL
DROIT PUBLIC	DROIT PUBLIC

APERCU DES MATIERES	CONTENU
Droit civil	Introduction à l'étude du droit Les personnes Les incapacités Les biens Les obligations La famille
Droit commercial	Introduction historique Le commerçant et son environnement (les actes de commerce, le commerçant, le fonds de commerce) Les sociétés (règles communes, règles spécifiques)
Droit public général	<u>Notions et principes fondateurs :</u> L'Etat La séparation des pouvoirs et la classification des régimes politiques <u>Les institutions publiques :</u> L'organisation constitutionnelle L'organisation administrative

B. Seconde année

Concernant la seconde année, le capacitaire a le choix entre trois filières :

- Administration
- Carrières judiciaires
- Entreprises

Ces trois filières permettent d'étudier des matières différentes :

FILIERES	MATIERES ECRITES ADMISSIBILITE – ADI -	MATIERES ORALES ADMISSION – ADO -
ADMINISTRATION	Droit administratif spécial coeff.2 Droit fiscal coeff. 1	Economie politique Droit social Droit pénal et procédure pénale
CARRIERES JUDICIAIRES	Procédure civile et voies d'exécution coeff. 2 Droit pénal et procédure pénale coeff. 1	Droit privé notarial Droit social Droit commercial
ENTREPRISES	Droit commercial coeff. 1 Droit fiscal coeff. 1 Droit social coeff. 1	Economie politique Procédure civile et voies d'exécution Droit pénal et procédure pénale

APERCU DES MATIERES	CONTENU
Procédure civile et voies d'exécution	Les fonctionnements de la justice L'organisation de la justice
Droit pénal et procédure pénale	<u>Droit pénal général :</u> Notions générales L'infraction La responsabilité pénale La sanction pénale <u>Procédure pénale :</u> L'organisation judiciaire Le déclenchement du procès pénal Le déroulement du procès pénal La preuve pénale
Droit commercial	Les effets de commerce : instruments de crédit et instruments de paiement Le droit des entreprises en difficulté : prévention, traitement amiable, traitement judiciaire
Droit administratif	Les missions de l'administration Les modes d'action de l'administration La fonction publique La responsabilité de l'administration

Economie politique	Les instruments de l'analyse économique contemporaine Le système capitaliste de la révolution industrielle à la Seconde Guerre mondiale L'économie capitaliste contemporaine Economie monétaire et économie du travail
Droit fiscal	Les cadres généraux Les grands impôts du système fiscal français Les procédures fiscales L'organisation générale des recours administratifs et contentieux
Droit privé notarial	Les régimes matrimoniaux : règles communes Le régime légal Les régimes conventionnels
Droit social	L'emploi : recrutement, modification du contrat de travail Le travail : prestation de travail, salaires et charges sociales L'action collective : négociation collective, conflits collectifs

II. LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Afin de fournir aux étudiants une formation adaptée à leur situation, les enseignants et l'équipe technique du CAVEJ élaborent des ressources pédagogiques de différentes natures. En plus des ressources traditionnelles au format papier (fascicules de TD), le CAVEJ fournit des contenus audio et numériques. Pour compenser l'isolement des étudiants qui suivent une formation à distance, le CAVEJ met l'accent sur l'encadrement pour soutenir leur travail.

A. Les enregistrements audio et les ressources numériques

1) Enregistrements audio

En 1^{ère} année de Capacité :

Les enregistrements audio sont assurés par un professeur de droit ou un maître de conférences. Le DVD ROM MP3 couvre une partie des matières du programme et comporte éventuellement des exposés, des exercices théoriques (dissertation), des exercices pratiques (commentaire de texte, cas pratique, consultation, etc).

Les cours audio sont comparables à l'enseignement magistral délivré à la faculté, avec toutefois pour le capacitaire un avantage appréciable : il peut les écouter plusieurs fois avec souplesse et flexibilité en fonction de sa disponibilité, où qu'il soit et sur tout type de support. Il se familiarisera ainsi avec le vocabulaire et le raisonnement juridiques.

Ces enregistrements doivent être utilisés comme le serait un cours magistral : l'étudiant doit prendre des notes. Cet exercice est indispensable à l'acquisition des connaissances et à une compréhension approfondie de la matière.

L'étudiant se trouve placé dans une situation aussi proche que possible de celle des étudiants du régime présentiel, afin qu'il dispose, à travail égal, de chances égales lors de l'examen.

En 2^{ème} année de Capacité :

Il n'existe pas de supports audio. L'ensemble des supports pédagogiques de 2^{ème} année est constitué de manuels, de recueils de Textes et Documents. L'accent est mis sur les bulletins de liaison, permettant d'aborder les principaux thèmes du programme.

Les bulletins de liaison permettent également de bénéficier de conseils méthodologiques en vue des examens.

2) Les bulletins de liaison

Les bulletins de liaison sont des documents rédigés par les enseignants de chaque matière et mis en ligne tout au long de l'année sur la plate-forme d'enseignement numérique, afin de vous donner des conseils de travail, des comptes-rendus des regroupements.

Ils peuvent varier selon les matières de deux à quatre bulletins et viennent compléter les manuels. Un e-mail est automatiquement adressé aux étudiants à chaque publication de bulletin.

3) Les forums de discussion

Parmi les fonctionnalités collaboratives offertes par la plateforme d'enseignement numérique, sont mis en place cette année des forums de discussions thématiques. Ils sont accessibles depuis la rubrique « Informations générales - Forums ». Sont proposés :

Des forums « enseignants » : Ils permettent aux étudiants qui rencontrent un blocage dans leur apprentissage de contacter un enseignant. Les étudiants peuvent y présenter les problèmes qui ralentissent leur progression, et recevoir des conseils d'un enseignant-animateur de la matière. Des sujets de discussion vous seront régulièrement proposés.

Un forum « étudiants », pour développer des contacts avec d'autres étudiants, pour communiquer des informations, pour échanger des expériences et vous entraider.

Un forum « technique » vous permet de contacter le responsable technique de la plateforme (pour régler des questions relatives aux problèmes de lecture d'un fichier PDF, de connexion à l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF), de changement de mot de passe, etc.) ainsi que le responsable technique audio (lecture des MP3, transfert sur baladeurs, etc.)

Enfin, une boîte à idées recueille vos suggestions.

Une information détaillée spécifique sur ces forums vous sera adressée prochainement par mail.

B. Les permanences

Les permanences offrent des réponses à vos questions tout au long de l'année. Vous pouvez contacter les enseignants pour demander des conseils ou faire part de vos difficultés.

1) En 1ère année de Capacité en droit :

Une permanence électronique ou téléphonique est assurée afin de répondre à vos interrogations.

Veuillez vous reporter au tableau ci-dessous :

PERMANENCES DES ENSEIGNANTS DE LA CAPACITE 1^{ère} ANNEE

MATIERES	TUTEURS	JOURS	HORAIRES	TELEPHONES E-MAIL
DROIT CIVIL	Mlle BEL HADJ			capadroit1@yahoo.fr
DROIT COMMERCIAL	Mlle BOUYAHIA			sbouyahia@hotmail.com
DROIT PUBLIC	Mme FELDMAN	MARDI	14H00 à 17H00	01. 44. 08. 63. 54.

Ces permanences se déroulent du 24 octobre 2011 au 18 mai 2012.

2) En 2ème année de Capacité en droit :

Les personnes peuvent s'entretenir avec les enseignants pour obtenir des conseils, faire part de leurs difficultés. Le calendrier de ces permanences est disponible dans le tableau de bord du site Internet du CAVEJ : www.e-cavej.org (rubrique «Capacité 2 en Droit» > «Tableau de bord»).

Ces permanences se déroulent chaque semaine au Centre René Cassin, 17, rue St-Hippolyte, 75013 PARIS du 24 octobre 2011 au 18 mai 2012. Les enseignants peuvent être joints par téléphone pendant les plages horaires de permanence, en appelant le ☎ **01 44 08 63 54**.

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS DE LA CAPACITE 2^{ème} ANNEE

MATIERES	TUTEURS	JOURS	HORAIRES	TELEPHONES
DROIT SOCIAL	Mlle MOREAU	JEUDI	14H00 à 17H00	01.44.08.63.54.
DROIT ADMINISTRATIF	Mme FELDMAN	MARDI	14H00 à 17H00	01.44.08.63.54.
DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE	M. CHASSOT	VENDREDI	9H30 à 12H30	01.44.08.63.54.
DROIT NOTARIAL PRIVE	M. LEVY	MERCREDI	14H00 à 17H00	01.44.08.63.54.
ECONOMIE POLITIQUE	Mme JAVET	MARDI	9H30 à 12H30	01.44.08.63.54.

Ces permanences se déroulent du 24 octobre 2011 au 18 mai 2012.

C. Les regroupements

Les regroupements (facultatifs) sont un point de contact avec les enseignants et les autres étudiants. Ils permettent notamment de compléter les cours, de fournir un enseignement méthodologique comparable à celui dispensé lors des travaux dirigés du régime en présentiel, enfin, d'accompagner le travail personnel des étudiants.

Consacrés à certaines matières importantes, ils sont organisés le samedi à raison de 5 regroupements pour l'année universitaire. Ces regroupements ne sont pas obligatoires mais il est fortement conseillé d'y participer.

Ces rendez-vous (facultatifs) sont très utiles aux étudiants, dans la mesure où ils leur permettent d'approfondir les cours par un travail régulier tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue lors de l'envoi de la fiche d'inscription pédagogique : il suffit de cocher la case correspondante et d'envoyer au secrétariat un chèque de 100 euros à l'ordre de l'agent comptable de Paris 1. Pour les retardataires désireux de s'inscrire, il suffit de le faire savoir par courrier en envoyant leur règlement.

Le calendrier des regroupements est consultable sur le site Internet du CAVEJ  www.e-cavej.org à la rubrique « tableau de bord ».

D. Les devoirs corrigés

Les devoirs, élaborés par les enseignants du Centre Audiovisuel, sont à envoyer au CNED.

Les devoirs corrigés visent à évaluer votre niveau : pour chaque matière des devoirs sont proposés et notés.

En 1ère année de Capacité, le nombre de devoirs est de trois par matière.

En 2ème année de Capacité, le nombre de devoirs est de deux par matière.

Il n'y a pas de planning à respecter. En revanche, il est conseillé d'envoyer régulièrement vos devoirs tout au long de l'année.

Attention : vous avez droit à la correction pendant 12 mois à compter de la date de votre inscription au CNED.

C'est en se confrontant aux difficultés de compréhension des sujets, d'élaboration d'une problématique, de composition d'un plan et de rédaction, qu'un étudiant progressera efficacement dans la préparation de ses examens.

III. MODALITES D'EXAMENS

Les personnes préparant la 1ère et la 2ème année de Capacité en droit subissent en fin d'année un examen organisé par le CAVEJ. Cet examen comporte des épreuves écrites et des épreuves orales.

Le programme de l'examen est, dans chaque matière, celui enseigné au cours de l'année. Les sujets sont choisis par les enseignants du Centre Audiovisuel, ce qui permet une totale concordance entre le programme enseigné et la sanction des connaissances lors de l'examen.

L'examen de fin d'année comporte deux sessions : une en mai-juin et l'autre en septembre. Il comprend à chaque session des épreuves d'admissibilité(ADI) et des épreuves d'admission (ADO).

Après quatre échecs à un même examen, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

A. Première année

L'admissibilité (ADI) consiste en trois épreuves écrites de trois heures portant sur le droit civil, le droit commercial et le droit public général.

Les personnes ont le choix entre deux sujets.

Est déclaré admissible les personnes ayant obtenu la moyenne générale aux épreuves écrites. Celles-ci sont alors autorisées à subir les épreuves orales d'admission (ADO).

Les personnes qui ne sont pas parvenues à obtenir la moyenne générale à la première session, font l'objet d'une nouvelle convocation pour présenter à nouveau ces épreuves écrites à la session de septembre. Seules devront être repassées les matières dans lesquelles les notes obtenues étaient inférieures à la moyenne, les notes égales ou supérieures à la moyenne sont acquises.

L'admission consiste en trois épreuves orales d'une quinzaine de minutes portant sur le programme de chacune des matières écrites mentionnées ci-dessus.

Est déclaré admis l'étudiant ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, sans que la moyenne obtenue aux épreuves orales (Admission) soit inférieure à huit.

Nul ne peut passer les épreuves orales s'il n'a pas été déclaré admissible aux écrits et nul ne peut prendre une inscription en deuxième année s'il n'a subi avec succès les examens de la première année.

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la session de juin est valable pour cette session et pour la session suivante de septembre.

Les personnes, qui au cours d'une session, ne se présentent pas à une épreuve écrite ou orale sont déclarées défaillantes à cette session, quel que soit le total des points obtenus.

En cas d'échec aux épreuves d'admission de la première session, les personnes doivent repasser les interrogations orales dans lesquelles elles n'ont pas obtenu la moyenne lors de la session de septembre. Les personnes qui ne se conformeraient pas à cette obligation et qui ne se présenteraient pas à l'une des épreuves orales, seraient déclarées défaillantes à la session de septembre, quel que soit le nombre total de points obtenus.

Comme les notes d'admissibilité, les notes d'admission égales ou supérieures à la moyenne obtenues à la session de juin restent acquises pour l'année universitaire en cours; les matières dans lesquelles ces notes ont été obtenues ne peuvent pas être repassées en septembre.

B. Deuxième année

Les épreuves d'admissibilité (**ADI**) varient selon la filière choisie par l'étudiant.

Filière « Administration » : 2 épreuves écrites portant sur le droit administratif et le droit fiscal.

Filière « Carrières Judiciaires » : 2 épreuves écrites portant sur les institutions juridictionnelles et procès et le droit pénal et la procédure pénale.

Filière « Entreprises » : 3 épreuves écrites portant sur le droit commercial, le droit fiscal et le droit commercial.

ATTENTION :

Dans les filières administration et carrières judiciaires le « droit administratif » ainsi que « les institutions juridictionnelles et procès » ont un coefficient 2.

L'étudiant a le choix entre deux sujets par épreuves dans chaque discipline au programme de l'examen.

Est déclaré admissible l'étudiant ayant obtenu la moyenne générale aux épreuves écrites. Celui-ci est alors autorisé à subir les épreuves orales d'admission.

Les étudiants qui ne sont pas parvenus à obtenir la moyenne générale à la première session, font l'objet d'une nouvelle convocation pour présenter à nouveau ces épreuves écrites à la session de septembre. Seules devront être repassées les matières dans lesquelles les notes obtenues étaient inférieures à la moyenne, les notes égales ou supérieures à la moyenne étant acquises.

Cela signifie à contrario que l'étudiant, déclaré admissible à la session de juin, ne peut repasser aucune des matières d'admissibilité lors de la seconde session en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

Les épreuves d'admission (**ADO**) varient selon la filière choisie par l'étudiant.

Filière « Administration » : 3 épreuves orales de quinze minutes portant sur l'économie politique, le droit social et le droit pénal et procédure pénale.

Filière « Carrières Judiciaires » : 3 épreuves orales de quinze minutes portant sur le sur le droit privé notarial, le droit social et le droit commercial.

Filière « Entreprises » : 3 épreuves orales de quinze minutes portant l'économie politique, le droit pénal et procédure pénale et les institutions juridictionnelles et procès.

Tout comme la première année, le candidat doit avoir la moyenne compensée à l'écrit pour être admissible à l'oral.

Pour les épreuves d'admission, les personnes doivent subir des épreuves orales, qui peuvent être remplacées, conformément à l'article 18 al. 11 de l'arrêté du 9 avril 1997, par une interrogation écrite d'une heure sur décision de l'équipe pédagogique et pour l'ensemble des personnes se présentant à l'examen.

Est déclaré admis l'étudiant ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, sans que la moyenne obtenue aux épreuves orales (Admission) soit inférieure à huit.

Si l'admissibilité ou l'admission ne sont pas acquises en juin, la personne présente à la session de rattrapage de septembre les matières non validées.

NB : Les étudiants ayant obtenus 15 de moyenne à leurs examens de capacité (soit la moyenne compensée de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année de la capacité en droit) sont autorisés à s'inscrire directement en licence deuxième année.

C. Dates des épreuves

Les dates des épreuves figurent sur le site www.e-cavej.org dès qu'elles sont connues à savoir début mai pour le mois de juin, fin juillet pour le mois de septembre.

Il n'y a pas d'inscription particulière à l'examen pour les personnes régulièrement inscrites administrativement à l'Université de Paris1 et pédagogiquement au CAVEJ.

Des dispositions particulières sont prises en ce qui concerne les étudiants handicapés bénéficiant d'un 1/3 temps, auxquels il est demandé de se faire connaître quelques semaines avant les épreuves, auprès du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive, afin de justifier leur situation (S.I.U.M.P.P.S).

S.I.U.M.P.P.S
Université de Paris 1
90, rue de Tolbiac
75013 Paris
☎ 01 44 07 89 50

D. Procédure de consultation des notes et résultats d'examens

Les capacitaires sont informés des dates de la publication des résultats sur le site internet : www.e-cavej.org environ 2 semaines après les épreuves.

Vous devez vous rendre sur le site internet de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : www.univ-paris1.fr (vous avez au préalable activé votre messagerie Malix). 15

Puis allez à la rubrique vous êtes « **Etudiant** »

Cliquez sur « **Boîte mails, notes et résultats ...** »

Vous devez alors vous **identifier** avec le login et le mot de passe qui vous ont été délivrés lors de l'activation de votre messagerie électronique « Malix ».

Ensuite, vous rendre dans la rubrique « **Mon ENT** »

Puis dans la rubrique « **Vie estudiantine** »

Cliquez sur « **Mon dossier étudiant** »

Enfin allez sur « **Notes et résultats** »

Un relevé de notes est adressé en juillet (ou en octobre à cause des dates tardives d'examens) pour la 1^{ère} session et en octobre pour la 2^{ème} session à tous les étudiants de Paris 1 qui se sont présentés à ces sessions d'examens.

Le relevé de notes est cependant téléchargeable sur le site de Paris 1.

E. Diplôme et Attestations

L'Université de Paris 1, au terme des études des capacitaires, et au vu des résultats obtenus, leur délivrera le diplôme national de la Capacité en droit.

Cependant, les personnes doivent en faire la demande par écrit auprès du secrétariat de la capacité du CAVEJ (17, rue Saint Hippolyte 75013 PARIS) et fournir les pièces suivantes :

- une enveloppe grand format (A4) timbrée au tarif recommandé et libellée à l'adresse du capacitaire
- une copie des relevés de notes (1^{ère} et 2^{ème} année)
- une copie de la carte d'identité recto - verso
- une copie de la carte de capacitaire recto - verso

Les attestations dont les personnes peuvent avoir besoin sont à demander directement au secrétariat de la capacité.

F. Réinscription

Toute réinscription doit faire l'objet d'une réinscription administrative préalable à l'Université de Paris 1, d'une réinscription au CNED et d'une inscription pédagogique au CAVEJ.

La réinscription administrative à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit s'effectuer à l'adresse suivante :

www.univ-paris1.fr

Puis rendez-vous aux rubriques suivantes :

- Candidature
- Réinscription

Admissibilité (ADI) : L'admissibilité concerne les matières faisant l'objet d'épreuves écrites.

Admission (ADO) : L'admission concerne les matières faisant l'objet d'épreuves orales.

ATER : Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche, les Ater sont des enseignants chercheurs non titulaires recrutés sur un contrat à durée déterminée.

Bulletins de liaison ou d'information : Ce sont des documents rédigés par les enseignants de chaque matière et mis en ligne tout au long de l'année sur la plate-forme numérique, afin de vous donner des conseils de travail, des comptes-rendus des conférences, une actualisation du cours. Ils peuvent varier selon les matières de deux à quatre bulletins.

CAVEJ : Centre Audio-visuel d'Etudes Juridiques des Universités de Paris.

Code INE (Identifiant national de l'étudiant) ou **code NNE** (Numéro National de l'étudiant), ou **code BEA** (Base Elève Académique) : Ces trois appellations correspondent à un seul et même numéro, composé de 11 caractères. Ce numéro INE (ou BEA ou NNE) n'a été attribué aux bacheliers que depuis 1995.

Crédits E.C.T.S : Ces crédits expriment la quantité de travail que chaque cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'étude complète. C'est donc un outil de transfert permettant de favoriser les échanges universitaires entre les pays européens. Une année d'étude correspond à 60 crédits ECTS.

Défaillance : C'est le fait de ne pas se présenter à une épreuve d'examen. Il est alors impossible de calculer la moyenne de l'étudiant, qui ne peut donc valider le semestre ou l'année quand bien même il aurait une moyenne générale de 10/20. Pour autant, la défaillance à la session de juin n'empêche pas de se présenter à la session de septembre.

Licence : La Licence en droit est d'une durée de 6 semestres. Des enseignements fondamentaux sont dispensés dans les disciplines générales du droit ainsi que d'autres disciplines (langues vivantes, etc.) en complément afin d'éviter un cloisonnement. Ces 6 semestres sont répartis sur trois années.

LMD : Licence – Master – Doctorat. Nouvelle organisation de l'enseignement universitaire dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, en vigueur depuis la rentrée universitaire 2006. Le cursus universitaire s'organise désormais autour de trois diplômes : la Licence, le Master et le Doctorat.

Maître de conférences : Les maîtres de conférences doivent être qualifiés à ces fonctions par le Conseil national des Universités (CNU). Docteurs en droit, économie, sciences politiques ou histoire du droit, ils sont recrutés par concours sur dossier et entretien avec une commission de spécialistes pour chaque faculté.

Plate-forme d'enseignement numérique : Il s'agit d'un espace d'échanges d'informations, de communication et d'apprentissage en ligne autour de contenus et d'activités pédagogiques diverses. L'accès à la plate-forme du CAVEJ est réservé aux étudiants inscrits.

Professeur agrégé : Les professeurs sont titulaires d'une agrégation de droit obtenue à l'issue d'un concours national très sélectif.

Régime présentiel : Le régime présentiel est propre aux étudiants qui suivent de manière assidue les cours à l'université tout au long de l'année, et qui sont ainsi tenus d'être inscrits en travaux dirigés et d'y assister. Il s'oppose au régime à distance, qui est celui des étudiants du CAVEJ et du CNED.

Regroupements : Assurés par des enseignants du CAVEJ, ils sont d'une durée de deux heures en 1ère année et d'une heure trente en 2ème année et sont répartis tout au long de l'année. Bien que facultatifs, ils vous permettent d'approfondir vos connaissances, de vous familiariser avec les enseignements, de mieux percevoir l'environnement juridique.

Annexe n° 2 : Activation de votre messagerie Paris 1/CAVEJ

Pourquoi ? Je dois activer mon compte pour pouvoir :

- me connecter à la **plateforme d'enseignement numérique du CAVEJ**
- me connecter à l'ENT qui me permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'Université : **ma messagerie**, mon espace de stockage personnel, mes notes et résultats, l'annuaire de Paris 1, etc.

Attention : Si je possédais déjà un compte de messagerie Malix Paris 1 (ancien étudiant), je ne dois pas activer mon compte.

Comment ? J'active mon compte

1 – Je tape dans mon navigateur :

http://ent.univ-paris1.fr/activation

2 – je clique sur « Activation de votre compte »

3 – Je sélectionne « **Etudiant Paris 1** » et je clique sur le bouton « Confirmer »

4 – Je complète les champs avec les informations qui figurent sur ma carte d'étudiant Paris 1 2011/2012 :

- mon numéro de dossier étudiant
- mon nom
- ma date de naissance

5 – Je renseigne l'adresse de ma messagerie personnelle et mon numéro de téléphone portable qui serviront à l'envoi du code de réinitialisation en cas de perte de mon mot de passe.

Si je souhaite rediriger ma messagerie Paris 1, je coche « Redirection vers le courriel personnel ». Je coche aussi « Conserver une copie dans votre boîte Paris 1 » afin qu'une copie de mes courriels soit sauvegardée dans ma boîte Université.

Je sélectionne « Université Paris 1 » pour être contacté par SMS par la scolarité.

6 – Je lis et « J'accepte la charte et j'active mon compte ».

7 – Je saisis mon mot de passe. Pour une meilleure sécurité, il doit obligatoirement contenir 3 types de caractères parmi : lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres et symboles.

8 – Mon compte est désormais activé. Je peux m'identifier sur la plateforme d'enseignement numérique du CAVEJ ou accéder à la palette de services numériques mise à ma disposition dans le portail de l'université.

Mon adresse de courriel est **Prenom.Nom@malix.univ-paris1.fr**

Remarques :

En cas de perte de votre mot de passe de votre messagerie Paris 1, il convient de recommencer l'activation de votre compte (voir la procédure ci-dessus). Votre boîte aux lettres restera la même et les courriers que vous avez reçus ne seront pas perdus.

Le « **Guide des usages du Numérique** » est à consulter attentivement afin de bénéficier des services numériques de l'université. Il est également téléchargeable depuis la page d'accueil du site du CAVEJ (www.e-cavej.org, encart à droite « Guide numérique (pdf) »).

Annexe n° 3 : Accès à la plateforme d'enseignement numérique

Comment accéder à la plate-forme d'enseignement numérique ?

- Entrez dans votre navigateur* l'adresse : <http://cavej.univ-paris1.fr>
- Cliquez sur le bouton orange «**Universités de Paris**».
- Saisissez votre **identifiant et le mot de passe** de votre messagerie Paris 1, souvent appelée « messagerie malix » (qu'il convient d'activer au préalable, voir annexe n°2).
- Cliquez sur "**Connexion**"
- Accédez alors aux cours auxquels vous êtes inscrits.

Pour obtenir de l'aide :

- **Guide d'utilisation de la plateforme d'enseignement numérique** (téléchargeable depuis la page d'accueil de la plateforme ou celle du site internet du CAVEJ)
- **Foire aux questions** (lien depuis la page d'accueil de la plateforme)
- **Mail** : webcavej@univ-paris1.fr

Il est inutile de téléphoner.

* L'utilisation du navigateur Mozilla Firefox est recommandée pour un affichage optimal de la plateforme d'enseignement en ligne du CAVEJ. Téléchargement gratuit : <http://www.mozilla-europe.org/firefox>